

DETART 'X 0394



POUDRE DÉTARTRANTE pour SURFACES, APPAREILS, ECHANGEURS de TRAITEMENT THERMIQUE DISSOLVANT des DÉPÔTS CALCAIRES

- Sans acides libres
- Non corrosif
- Se rince facilement à l'eau
- Compatible multi-supports
- Non inflammable
- N'attaque pas les métaux ferreux

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- ETAT PHYSIQUE : Poudre.
- MASSE VOLUMIQUE : 1080 g/l environ
- REACTION CHIMIQUE : Acide.
- ASPECT : Poudre de couleur rose.

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Poudre miscible dans l'eau.
Détartrant des dépôts minéraux, calcaires.
Ne contient pas d'acide CHLORHYDRIQUE.

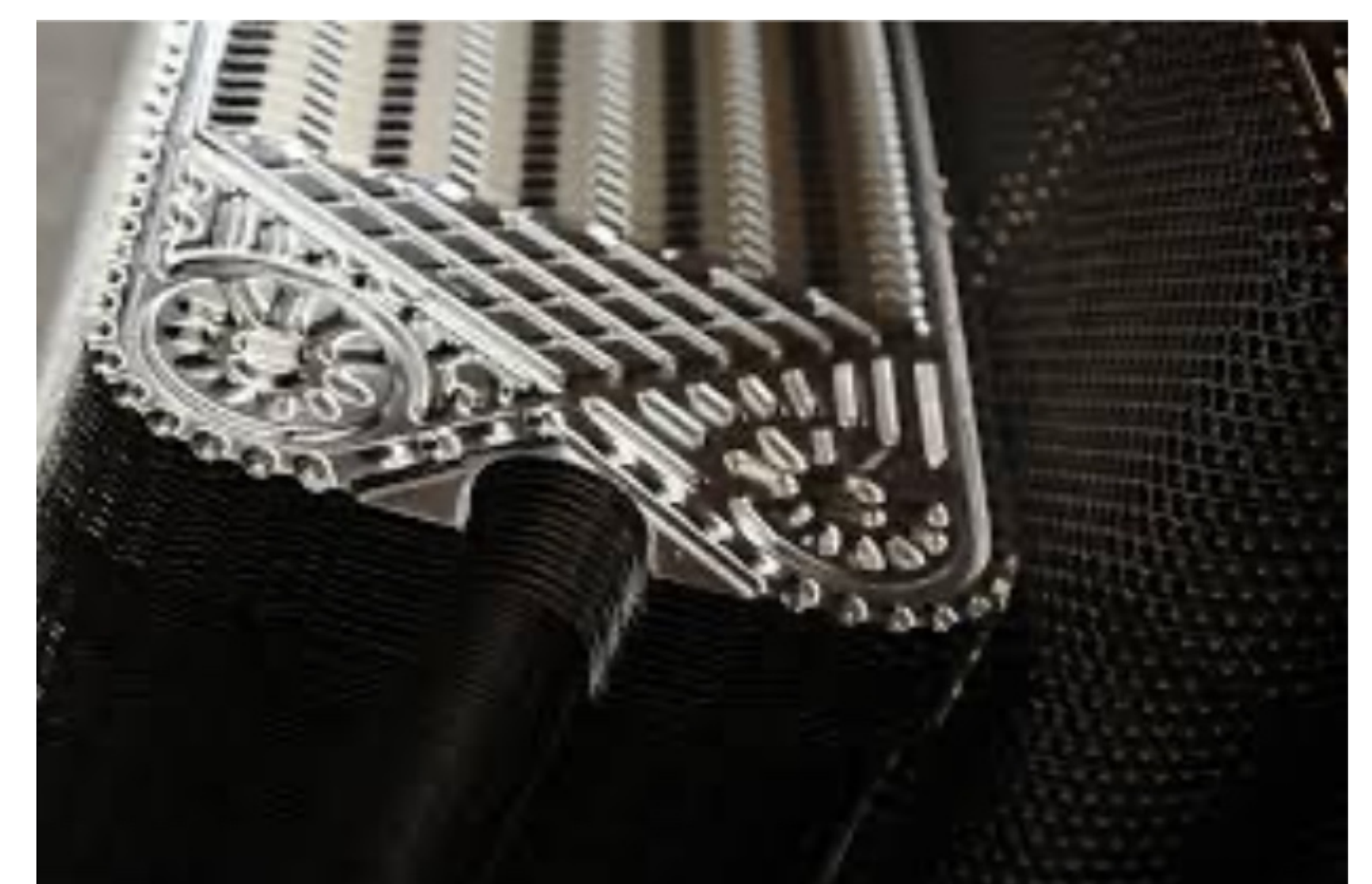
POLYVALENT, permet de détartre, dans les conditions d'utilisations préconisées, de nombreuses surfaces et matériels en alliages légers compatibles avec un détartreur acide :

- ▶ Acier doux
- ▶ Bronze
- ▶ Acier inoxydable
- ▶ Surfaces en verre
- ▶ Aluminium
- ▶ Porcelaine
- ▶ Cuivre

ECONOMIQUE : En dissolvant le tartre, réduit les consommations d'énergie.

- Utilisateurs :
- ▶ Collectivités
 - ▶ Industries
 - ▶ Domaine automobile
 - ▶ Agroalimentaire

- Utilisations :
- ▶ Machines
 - ▶ Tunnels de lavage
 - ▶ Installations de lavage d'air de climatisation
 - ▶ Chauffe-eau, réservoirs sanitaires
 - ▶ Echangeurs thermiques, réchauffeurs
 - ▶ Appareil à jet de vapeur, radiateurs, refroidisseurs
 - ▶ Détartrage des appareils de cuisson
 - ▶ Bains-marie, tempéreuses
 - ▶ Machines à café



MODES ET DOSES D'EMPLOI

En fonction de l'épaisseur des dépôts calcaires :

→ Disperser dans l'eau de 5 à 10 parties de poudre détartrante pour 100 parties d'eau.

La solution de détartrage obtenue est de couleur ROSE

L'apparition d'une couleur JAUNE :

Indique la saturation du pouvoir détartrant qui résulte de la solubilisation des dépôts calcaires et permet :

→ Soit de changer la solution.

→ Soit d'ajouter de la poudre détartrante pour obtenir à nouveau une solution de couleur ROSE qui permet de poursuivre le DETARTRAGE.

Lorsque le DETARTRAGE est terminé, la solution demeure de couleur stable ROSE, procéder à un rinçage neutralisant complet à l'eau claire.

Nota : L'emploi d'eau chaude (50 / 55°C), l'agitation, augmentent la rapidité du pouvoir de pénétration et de détartrage. Dans le cas d'échangeurs thermiques, radiateurs : Il convient de vérifier l'efficacité du rinçage au papier indicateur de pH, de neutraliser, si nécessaire, avec un produit faiblement alcalin, avant remise en service de l'installation avec un additif protecteur de circuit approprié (Fluide caloporteur, antigel, etc...)

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation en poudre à base de fonctions nettoyantes acides, indicateur coloré d'activité et de saturation.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets destinés à entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux



RECOMMANDATIONS



H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Utilisations réservées aux professionnels

Utiliser gants de ménage.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas appliquer le produit sur du marbre poli ou pierre tendre calcaire polie : en cas de contact, rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire.

Conserver hors de la portée des enfants.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

UFI : JJ71-U054-M002-5466

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

Extrait de conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectuée, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988